

A2MICILE LYON 1
Société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros
Siège social : 20, rue Saint Gervais, 69008 LYON 8e arrondissement, France

489 336 099 R.C.S. LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

le seize juin, à huit heures trente,

par visioconférence,

les associées (les « **Associées** ») de la société A2MICILE LYON 1, société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros, dont le siège social est situé 20, rue Saint Gervais, 69008 LYON 8e arrondissement, France, identifiée sous le numéro 489 336 099 R.C.S. LYON (la « **Société** ») se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (l'« **Assemblée** »).

Sont présentes ou représentées :

- La société A2MICILE EUROPE,
Titulaire de 1.200 actions en pleine propriété,
- La société EBS CARE MANAGEMENT,
Titulaire de 800 actions en pleine propriété,

Associées de la Société et représentant en tant que tel 2.000 actions sur les 2.000 actions émises par la Société.

Il est constaté que les Associés présents ou représentés renoncent à l'unanimité au délai de convocation prévu dans les statuts, permettant ainsi la tenue de l'Assemblée ce jour.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacune des résolutions mises au vote.

L'Assemblée est présidée par la société A2MICILE EUROPE en sa qualité d'Associée présente détenant le plus grand nombre d'actions.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dit « rapport de gestion » ;

- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, dit « rapport spécial » ;
- le texte des résolutions proposées par la Présidence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts,
- pouvoirs pour formalités.

La Présidente de séance donne ensuite lecture des rapports.

La Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Quitus au Président)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport de gestion, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, de même que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net comptable de 224.794 euros.

L'Assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 224.794 euros de la manière suivante :

- A la distribution des dividendes,
La somme de 224.794 euros.
- Et de procéder à une distribution de réserves à hauteur de la somme 3.564 euros,
A prélever sur le poste « Report à nouveau »,
Dont le solde créditeur sera ainsi porté à la somme de 12.000 euros.
- Et de mettre en paiement ladite somme le 30 septembre 2026, à raison de 114,18 euros par action.

A hauteur de 228.358,00 euros, le montant des dividendes ci-dessus sera distribué à une personne morale et ne sera donc pas éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Total des dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	222.000 euros, (soit 111 euros par action)	88.800 euros	0 euro	133.200 euros
31 décembre 2023	80.000 euros, (soit 40 euros par action)	32.000 euros	0 euro	48.000 euros
31 décembre 2022	78.000 euros, (soit 39 euros par action)	31.200 euros	0 euro	46.800 euros

Les personnes morales ne bénéficient pas de l'abattement de 40 %.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts)

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte du fait que la Société n'a effectué aucune dépense ni charge non déductible fiscalement visées au 4 de l'article 39 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

* * *
 *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidente de séance, lequel, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés.

VINCENT CHAULET

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EUROPE
Présidente de séance
Représentée par VINCENT CHAULET

Simon BRUNO

✓ Certifié par  yousign

EBS CARE MANAGEMENT
Associée
Représentée par Simon BRUNO

A2MICILE LYON 1

Société par actions simplifiée au capital social de 2.000 euros
Siège social : 20, rue Saint Gervais, 69008 LYON 8e arrondissement, France

489 336 099 R.C.S. LYON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Simon BRUNO

✓ Certifié par  yousign

A2MICILE EXECUTIVE LYON 1
Présidente
Représentée par Bruno SIMON



SAS A2MICILE LYON 1

20 rue Saint Gervais

69008 LYON 8e arrondissement

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Capital social</i>	<i>11</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>12</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>13</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>14</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial	153 503,87		153 503,87	153 503,87
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	49 229,97	34 570,30	14 659,67	19 611,55
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	7 080,00		7 080,00	8 480,00
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	15 179,00		15 179,00	15 105,00
	Total de l'actif immobilisé (III)	226 392,84	35 970,30	190 422,54	196 700,42
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	542 715,58	188 683,76	354 031,82	328 656,41
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	69 587,86		69 587,86	26 894,37
	Charges constatées d'avance	441,61		441,61	750,05
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	175 804,26		175 804,26	342 284,28
	Total de l'actif circulant (IV)	788 549,31	188 683,76	599 865,55	698 585,11
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 014 942,15	224 654,06	790 288,09	895 285,53

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	7 700,00	1 900,00
(2) dont créances à moins d'un an	620 445,05	475 240,86

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 000,00)	2 000,00	2 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	15 564,40	15 374,41
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	224 794,19	222 189,99
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	1 927,80	3 855,60
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		244 486,39	243 620,00
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	11 803,36	29 140,21
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 533,61	43 930,82
	Dettes fiscales et sociales	295 396,25	392 498,94
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	154 068,48	186 095,56
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)		545 801,70	651 665,53
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		790 288,09	895 285,53
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		224 794,19	222 189,99
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		545 801,70	651 665,53
(2) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Changement de réglementation comptable

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC n°2022-06, dont il est fait une première application au titre du présent exercice.

Les incidences de ce changement de méthode comptable se limitent à la présentation des états financiers

Comme le prescrit la réglementation, les comptes de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités dans les comparatifs qui sont faits avec les comptes de 2025.

Le bilan de l'exercice présente un total de **790 288** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 799 016** euros et un total **charges** de **2 574 222** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **224 794** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau& informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effort construction

La cotisation est supportée sous la forme de prêts consentis par la société.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	154 903,87		8 337,05		8 337,05	154 903,87
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154 903,87		8 337,05		8 337,05	154 903,87
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	17 088,26					17 088,26
	Matériel de transport	21 957,75					21 957,75
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 541,47		2 642,49			10 183,96
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 587,48		2 642,49			49 229,97
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 585,00		2 474,00		3 800,00	22 259,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 585,00		2 474,00		3 800,00	22 259,00
TOTAL		225 076,35		13 453,54		12 137,05	226 392,84

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			8 015,98	1 785,30		9 801,28
	Matériel de transport			15 004,46	4 391,55		19 396,01
	Matériel de bureau, mobilier			3 955,49	1 417,52		5 373,01
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			26 975,93	7 594,37		34 570,30	
TOTAL				28 375,93	7 594,37		35 970,30

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	117 040,03	188 683,76	117 040,03	188 683,76
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	117 040,03	188 683,76	117 040,03	188 683,76
TOTAL GENERAL		117 040,03	188 683,76	117 040,03	188 683,76
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			188 683,76	117 040,03	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	7 080,00	500,00	6 580,00
	Autres immobilisations financières	15 179,00	7 200,00	7 979,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	542 715,58	542 715,58	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 692,78	3 692,78	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 767,12	9 767,12	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	56 127,96	56 127,96	
	Charges constatées d'avance	441,61	441,61	
	TOTAL DES CREANCES	635 004,05	620 445,05	14 559,00
	Prêts accordés en cours d'exercice	2 400,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 800,00		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	66,19	66,19		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 737,17	11 737,17		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	84 533,61	84 533,61		
	Personnel et comptes rattachés	198 603,98	198 603,98		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79 271,58	79 271,58		
	Impôts sur les bénéfices	1 065,00	1 065,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 946,75	10 946,75		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 508,94	5 508,94		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	67 200,00	67 200,00		
	Autres dettes	86 868,48	86 868,48		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	545 801,70	545 801,70		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 545,96			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		221 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55 326
<i>FACTURES NON PARVENUES</i>	55 326	
Dettes fiscales et sociales		166 089
<i>PROVISIONS POUR CONGES PAYES</i>	132 108	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	18 622	
<i>FORMATION PRO. CONTINUE</i>	10 256	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	5 103	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

--